



Imprimé n° 106*/02.

ATTESTATION DE RECENSEMENT

Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997.

Format : 29,7 x 21.

Le maire de la commune

de **BRY-SUR-MARNE (VAL-DE-MARNE)**

L'autorité consulaire
de (commune et pays)

atteste que M **REVELLAT Axel Jérôme**

né(e) le **23/05/1995** à **EVRY (ESSONNE)**

domicilié(e) à **129 Boulevard Pasteur 94360 BRY-SUR-MARNE**

a demandé son inscription sur les listes de recensement ;

a été informé(e) des conditions dans lesquelles il (elle) participera à l'appel défense et citoyenneté.

L'intéressé(e),
(Signature.)

Délivrée le **11/02/2012**
Le maire / L'autorité consulaire,
(Cachet et signature.)



Ce document est nécessaire à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.